



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

---

CIMM • NUMÉRO 039 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 26 février 2015**

**Président**

**M. David Tilson**



## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 26 février 2015

• (0845)

[Traduction]

**Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)):** Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration procède aujourd'hui à l'étude de la promotion de la prospérité économique à travers les services d'intégration.

Nous recevons trois groupes de témoins, bien que je voie quatre noms. Tout finira par s'éclaircir.

Nous entendrons Denise Amyot, présidente-directrice générale, et Cynthia Murphy, directrice, Programme canadien d'intégration des immigrants, de Collèges et instituts Canada.

Nous recevons également Noorhoda Hussein, coordonnatrice de projets, qui représente le London and Middlesex Local Immigration Partnership.

Nous accueillons enfin Mohamed Al-Adeimi, coordonnateur, Service d'établissement des nouveaux arrivants, du South London Neighbourhood Resource Centre.

Monsieur McCallum.

**L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.):** Monsieur le président, j'aimerais porter à l'attention du comité un document que j'ai reçu et qui a un rapport avec la présente étude. Comme ce n'est pas un document du comité, il n'est pas protégé par le privilège, mais il semble que ce soit un document du Parti conservateur qui indique que notre étude risque de montrer à la population que nous dépensons près d'un milliard de dollars par année au chapitre de l'installation. Il semble en outre qu'on y détermine les conclusions de l'étude avant même que nous ayons entendu les témoins.

J'aimerais remettre ce document au greffier pour qu'il soit traduit et diffusé, mais si tous y consentent, je pourrais le distribuer en anglais seulement pour l'instant.

**Le président:** Je n'avais aucune idée que ce document existait. Je n'en ai jamais entendu parler, monsieur McCallum. Personnellement, je n'ai jamais vu de tel document.

**L'hon. John McCallum:** Non, je ne dis pas que c'est le cas. Voilà pourquoi j'offre de le distribuer pour que vous puissiez le voir.

**Le président:** Y a-t-il consentement unanime à ce sujet?

**M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC):** Non.

**Le président:** Il ne semble pas y avoir de consentement unanime. Je proposerais, monsieur McCallum, que vous remettiez ce document au greffier aux fins de traduction, et nous en reparlerons à un autre moment.

**L'hon. John McCallum:** C'est une bonne idée.

**Le président:** Madame Amyot et madame Murphy, j'ignore laquelle d'entre vous prendra la parole, mais vous disposerez de huit

minutes pour faire un exposé. Nous entendrons ensuite les autres témoins, puis les membres du comité poseront des questions.

Madame Amyot.

**Mme Denise Amyot (présidente-directrice générale, Collèges et instituts Canada):** Monsieur le président, bonjour et merci de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous avons tous un rôle à jouer pour faire croître l'économie du Canada et contribuer à notre société, que nous soyons de nouveaux immigrants, de nouveaux arrivants ou des gens dont la famille habite ici depuis bien des générations, comme la mienne, qui est ici depuis 400 ans.

[Français]

Bonjour à tous les membres du comité.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous connaissons tous l'importance de l'intégration des immigrants à notre société. Ce n'est pas simplement une bonne chose, c'est une nécessité.

[Traduction]

À titre de présidente de Collèges et instituts Canada, la plus grande association de collèges et d'instituts du Canada et la seule qui compte des campus d'un bout à l'autre du pays, j'ai le privilège de voir directement le travail formidable d'accomplissent un grand nombre de nos 135 établissements membres afin d'appuyer l'intégration des immigrants dans 1 000 campus du pays. M'inspirant des nombreuses conversations que j'ai eues avec nos membres, je vais vous parler de trois principaux domaines où je considère que le Canada devrait investir.

[Français]

En premier lieu, il s'agit de développer un portrait national concernant l'information sur le marché du travail, à la fois national et local, des services de prédépart pour immigrants et un financement permanent pour les programmes de transition au marché du travail.

[Traduction]

**Mme Denise Amyot:** Permettez-moi de vous dire pourquoi. C'est un peu comme un sandwich, si vous me permettez de faire cette comparaison.

Nous prétendons que la première tranche de pain représente l'information sur le marché du travail. C'est la fondation. Si les immigrants potentiels sont évalués en fonction de leur capacité à combler les besoins de l'économie canadienne, nous devons alors avoir un portrait juste des besoins actuels, et surtout futurs, du marché du travail. Sinon, comment savoir si nous recrutons les bonnes personnes pour les bonnes occasions?

Nous avons maintenant besoin de la garniture de notre sandwich: une gamme complète de services d'établissement avant l'arrivée qui permettent aux immigrants d'accéder à l'information et au soutien dont ils ont besoin pour se préparer au marché du travail avant d'arriver au pays.

Enfin, nous devons terminer notre sandwich en nous assurant que quand les immigrants arrivent au Canada, ils peuvent avoir accès à des programmes de transition qui leur offrent une formation et un soutien adéquats pour accélérer leur intégration au sein de la main-d'oeuvre canadienne.

Permettez-moi de traiter de l'information sur le marché du travail. Nombre d'immigrants viennent au Canada parce qu'ils possèdent des compétences nécessaires dans le contexte canadien. Mais nombreux sont ceux qui ne disposent pas d'un portrait national juste des besoins actuels du marché du travail, et nous n'avons pas d'information prévisionnelle sur le marché du travail pour appuyer les décisions relatives à l'éducation et la formation nécessaires. Le besoin d'avoir de l'information juste sur le marché du travail préoccupe grandement les 37 membres de notre coalition de collèges de l'industrie, formée par un groupe de chefs de file du domaine qui se sont joints à notre association pour s'occuper des aspects qui sont sources de préoccupation commune, comme l'information sur le marché du travail. Par conséquent, nous demandons au gouvernement fédéral d'améliorer, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada et en partenariat avec Statistique Canada, l'information sur le marché du travail en ce qui concerne l'offre et la demande.

La deuxième partie du sandwich est, vous vous souvenez, la garniture. Il nous faut donner aux immigrants potentiels une longueur d'avance avant qu'ils n'arrivent au Canada en leur offrant des services d'établissement avant leur arrivée. Notre association, Collèges et instituts Canada, gère le Programme canadien d'intégration des immigrants depuis 2007 avec le financement du gouvernement fédéral. Le PCII est un programme révolutionnaire qui propose aux immigrants potentiels des outils et des personnes-ressources au Canada avant qu'ils ne quittent leur pays.

Cette intervention permet aux nouveaux arrivants d'être bien mieux équipés pour trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leur éducation au lieu de se contenter d'un boulot de survie, comme c'est souvent le cas. J'ai personnellement visité un de notre bureau du PCII en Inde, et je peux vous dire qu'il donne tout un coup de pouce aux nouveaux arrivants. Grâce à ces services, les clients commencent à comprendre toutes les démarches qu'ils peuvent prendre avant leur arrivée pour optimiser leur réussite sur le marché du travail au Canada, qu'il s'agisse de prendre contact avec les organismes de réglementation pour lancer précocement leur processus d'accréditation; de communiquer avec des collègues pour suivre des programmes de perfectionnement et de transition; de participer à des initiatives avant l'arrivée, comme des ateliers en ligne, des webinaires sur des emplois précis, de la surveillance d'examen, du mentorat ou de la préparation au stage; de s'inscrire auprès des organisations de soutien à l'emploi; ou même de joindre des organisations de services aux immigrants pour obtenir de l'aide à l'établissement. Après s'être prévalus des services du PCII, 96 % des clients affirment être déterminés à entreprendre des démarches avant leur arrivée.

En quoi tiennent ces services? Ce sont en fait des services offerts gratuitement en ligne et en personne, en anglais et en français. Très peu de pays offrent de tels services. Les clients participent d'abord à une séance d'orientation en grand groupe qui porte sur l'étude des perspectives d'emploi. Les nouveaux arrivants sont non seulement mieux informés, mais ils savent à quel endroit leur profession est en

demande. Voilà qui améliore leur employabilité en mettant en lumière les difficultés et en proposant des stratégies d'atténuation des risques et de recherche d'emploi au Canada, et renforce leur maintien en poste en leur permettant d'être mieux informés sur le choc culturel, les droits reconnus par la loi et les normes du travail.

Les gens participent ensuite à une séance de planification individuelle qui leur permet d'établir un plan d'action exhaustif comprenant des démarches d'emploi et d'établissement à faire avant et après leur arrivée au Canada.

• (0855)

**Le président:** Il vous reste une minute, madame Amyot.

**Mme Denise Amyot:** D'accord. Peut-être vous parlerai-je des résultats.

Le PCII a aidé quelque 30 000 immigrants potentiels. De ce nombre, 47 % se sont trouvé un emploi dans les trois mois suivant leur arrivée au Canada, et 63 % d'entre eux l'ont fait dans leur domaine. Nous sommes très reconnaissants à l'égard du gouvernement du Canada d'avoir renouvelé le PCII pour deux ans. Après avoir offert le programme dans trois principaux pays, puis dans 25, nous l'offrirons maintenant dans toutes les régions du monde.

J'ai de l'information sur les deux autres parties du sandwich, que je vous remettrai plus tard avec plaisir.

Merci.

**Le président:** Merci de votre exposé, madame Amyot.

La deuxième à témoigner sera Mme Hussein, du London and Middlesex Local Immigration Partnership.

Bienvenue devant le comité. Vous disposez de huit minutes.

**Mme Nooralhoda Hussein (coordonnatrice de projets, London and Middlesex Local Immigration Partnership):** Merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner.

Je m'appelle Nooralhoda Hussein, mais on m'appelle habituellement Huda. C'est toujours ainsi qu'on m'appelle, juste pour que ce soit plus facile.

Je témoigne aujourd'hui pour représenter le London and Middlesex Local Immigration Partnership, qui est financé par le gouvernement fédéral par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada. Nous sommes financés depuis 2009 afin de devenir un organisme de planification pour assurer l'intégration réussie des immigrants. Je vais vous parler de ce que nous faisons, vous donner quelques données démographiques sur London et Middlesex, et vous expliquer l'objectif que nous poursuivons dans le cadre des efforts que nous déployons pour appuyer la prospérité économique des Canadiens.

Comme je l'ai indiqué, nous recevons du financement de Citoyenneté et Immigration Canada depuis 2009. Notre démarche de collaboration communautaire appuyée et renforce l'initiative en établissant des liens plus solides entre les secteurs. Nous soutenons également le rôle des services d'établissement. Nous faisons partie des 35 partenariats locaux en matière d'immigration de l'Ontario, tous financés par CIC, dont le modèle a maintenant été exporté en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Notre partenariat est coprésidé par la Ville de London. Il est très important que l'administration locale participe au projet lui-même. Cela nous donne de la crédibilité et de la neutralité, et nous permet d'obtenir le succès que nous connaissons à London et Middlesex.

Nous avons pour objectif de constituer un cadre collaboratif pour faciliter l'intégration réussie en examinant les problèmes avec la communauté et pour établir des collectivités plus fortes et plus saines.

Les statistiques montrent qu'un habitant de London sur cinq est ou a été immigrant au Canada. Selon Statistique Canada, ce pourcentage augmentera avec le vieillissement de la population et la diminution des taux de natalité. Il est donc primordial d'aider les immigrants à réussir leur intégration. Notre pays accueille quelque 250 000 immigrants chaque année; les services sont donc encore nécessaires.

Quel rôle jouons-nous au chapitre de la prospérité économique? Nous tenons un rôle important en créant l'infrastructure qui appuie la prospérité économique des immigrants.

Comment nous y prenons-nous? Nous joignons et consultons des partenaires et des parties prenantes du système pour déceler les lacunes et trouver des stratégies pour faciliter l'intégration réussie des immigrants. Nous favorisons une meilleure coordination des services entre de nombreux secteurs et au sein des organismes principaux. De plus, nous trouvons des solutions locales pour résoudre les problèmes qui empêchent les immigrants de bien d'intégrer. Enfin, nous sensibilisons les parties prenantes et les immigrants, et communiquons aux nouveaux arrivants et aux communautés ethniques de l'information sur les occasions d'emploi et les problèmes qui se font jour.

Je vais vous donner un exemple de ce que nous faisons au sein du sous-conseil d'établissement. Il existe six sous-conseils, dont un s'occupe de l'établissement. Nous comprenons que quand les immigrants arrivent, ils reçoivent l'information au cours des trois premiers mois et ils sont dépassés. Nous avons tenté de coordonner les choses avec le programme de cours de langue pour les immigrants afin de fournir l'information sur diverses questions en fonction des besoins des immigrants. S'ils ont besoin d'information sur les questions de santé, nous assurons la coordination avec l'unité de santé pour qu'elle vienne traiter du sujet.

Cette démarche, appelée initiative de collaboration pour l'établissement des familles, connaît un franc succès. L'information est un outil habilitant et nous pensons que si cette information est fournie au moment opportun, au besoin, les gens réussiront.

Nous offrons également le cadre pour faciliter la collaboration afin d'élaborer des plans stratégiques communautaires. Nous considérons qu'on peut apporter des changements en mobilisant tous les secteurs, y compris les trois paliers de gouvernements; nous les mettons donc à contribution pour que les immigrants réussissent mieux. Nous lançons des discussions sur les changements systémiques. Sachant que ces changements prennent du temps — c'est comme manoeuvrer d'énormes navires —, nous tentons de changer les choses lentement.

Par exemple, nous nous sommes aperçus que la composition démographique des classes avait changé. Nous n'accueillons plus un groupe ethnique en particulier, mais tout un éventail de groupes ethniques, culturels et linguistiques.

Nous avons donc collaboré avec la faculté d'enseignement de la Western University de London et rédigé un exposé de position que nous avons présenté au ministère de l'Éducation et au ministère des Universités et Collèges.

Nous tentons de faire comprendre aux professeurs qui viennent enseigner aux enfants que la composition démographique des classes a changé. Que peut faire notre communauté pour aider les professeurs à se doter de l'information dont ils ont besoin dans les nouvelles classes?

● (0900)

Par exemple, nous avons constaté que les immigrants éprouvent des difficultés à se loger. Que peut faire notre communauté à cet égard? Elle s'est associée à la Ville de London pour voir comment on peut discuter simultanément avec les deux parties, soit les propriétaires et les locataires, pour que tout le monde comprenne le problème et travaille ensemble.

Voilà de petits changements systémiques que le London and Middlesex Local Immigration Partnership a tenté d'apporter.

Nous comptons de nombreux partenaires. Les trois paliers de gouvernement font partie du conseil, tout comme les grands systèmes, comme les établissements, les conseils scolaires, l'unité de santé et les hôpitaux.

À London, certains de nos projets ont réussi à favoriser l'intégration des immigrants. Par exemple, ma collègue a parlé du PCII dans le cadre de Skills International. Nous participons à ce programme. Il est très important de disposer de programmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour préparer les immigrants.

J'aimerais conclure en indiquant que le London and Middlesex Local Immigration Partnership est un service d'établissement indirect qui a un rôle à jouer dans la création de prospérité économique pour les immigrants. Nous sommes reconnaissants envers CIC de nous avoir accordé du financement jusqu'à présent, et le maintien de ce financement renforcera notre capacité et notre soutien en ce qui concerne les services d'établissement.

Notre organisme repose principalement sur les épaules d'une centaine de bénévoles. Nous croyons que les communautés de London et Middlesex travaillent différemment en mettant l'accent sur l'intégration réussie des immigrants en leur sein. Des partenariats ont été établis pour optimiser les ressources.

Nous espérons que nous continuerons de recevoir le financement nécessaire pour permettre à notre communauté de planifier et de trouver des moyens stratégiques pour appuyer la prospérité économique des immigrants. Nous comprenons que les services d'établissement efficaces favorisent la rétention et la prospérité économique. Il importe de considérer les besoins holistiques des gens et des familles sur le plan de l'établissement.

Merci de votre attention.

**Le président:** Merci de votre exposé, madame Hussein.

Nous entendrons enfin M. Al-Adeimi, du South London Neighbourhood Resource Centre. Bienvenue devant le comité, monsieur.

**M. Mohamed Al-Adeimi (coordonnateur, Service d'établissement des nouveaux arrivants, South London Neighbourhood Resource Centre):** Merci, monsieur le président et honorables membres du comité.

Je m'appelle Mohamed Al-Adeimi et je m'occupe de la coordination quotidienne du service d'établissement du South London Neighbourhood Resource Centre.

En outre, en ce qui concerne les questions relatives aux immigrants et la complexité qu'il y a à leur offrir des services, je suis président du sous-conseil d'établissement du London and Middlesex Local Immigration Partnership, dont ma collègue Nooralhoda a parlé. Nous coordonnons fort bien ces activités grâce à l'occasion que nous offre le financement de Citoyenneté et Immigration Canada. Quand nous nous attaquons aux problèmes, nous devons collaborer directement avec d'autres organisations. Je suis également membre du comité consultatif du RBC Centre for At-Risk Children and Families du Centre des sciences de la santé de London.

De plus, je participe à un projet pilote qui vise à former des centres de la famille servant tous les habitants de London dans leurs quartiers. Cette initiative est mise en oeuvre dans l'ensemble de la ville à titre de projet pilote.

London est toujours considérée comme une ville propice pour mettre des concepts à l'essai. Il paraît que quand McDonald's a voulu implanter ses restaurants ici, il a commencé à London, en Ontario. Nous voyons souvent des projets pilotes commencer à London. S'ils réussissent là, ils réussiront n'importe où.

Je suis également membre des équipes de services collaboratifs de ces divers centres familiaux.

Tout cela pour dire qu'il est très important d'examiner les questions relatives aux immigrants du point de vue holistique des besoins très complexes des immigrants et du moment choisi pour fournir l'information.

J'ai une présentation PowerPoint, mais je tenterai de le résumer, car elle n'a pas été traduite et je ne peux pas la montrer.

Je commencerai par parler de ce que nous sommes, puis je traiterai brièvement de la mise en oeuvre des programmes de Citoyenneté et Immigration Canada et de la responsabilité des services d'établissement. Je conclurai en faisant quelques remarques.

Le South London Neighbourhood Resource Centre est le plus grand centre de la ville de London. Il sert les immigrants et les résidents depuis maintenant 30 ans. Sa mission consiste à agir comme centre communautaire d'enrichissement de la famille, de l'enfant et des jeunes. Le centre appuie et favorise l'élaboration de plans conçus par et pour la communauté, qui soutiennent et améliorent la qualité de vie des résidents de London.

Depuis le tout début, quand la communauté a commencé à s'installer à London, et au fil des ans, les gens ont cherché un endroit où les familles, les enfants et tous peuvent aller.

En 2007, le centre a été reconnu comme un organisme d'établissement par Citoyenneté et Immigration Canada. C'est un merveilleux endroit pour intégrer les nouveaux arrivants dans la communauté, car il ne fait pas cavalier seul, isolé des organismes d'établissement. Le centre offre une série d'initiatives afin d'inciter les résidents de tout âge à s'impliquer au sein de la communauté.

● (0905)

La démographie de la ville de London a changé, surtout dans notre quartier, où le pourcentage de nouveaux arrivants est maintenant plus élevé que celui de tous les autres quartiers de la ville et aussi de nombreuses autres villes de taille moyenne de l'Ontario.

Notre comité de jeunes planifie et encadre leurs activités dans des domaines qui les intéressent. Nous intégrons les nouveaux arrivants de ce groupe d'âge dans le centre. De plus, nous avons un centre de la petite enfance qui aide les familles ayant des enfants de moins de six ans. Santé Canada est la principale source de financement de ce projet, que nous coordonnons avec la ville de London. Nous offrons

aussi des programmes et des services pour les adultes et les aînés, dont la majorité sont aussi des immigrants.

Notre centre de ressources vise à répondre aux besoins des immigrants. Nous adoptons donc une approche axée sur le développement communautaire pour mobiliser des bénévoles. Chaque jour, un grand nombre de bénévoles aident les résidents. Conscients des besoins des gens, nous offrons également des services d'urgence. En tout, nous offrons une gamme complète de plus de 85 programmes et services d'intégration holistiques pour les nouveaux arrivants. Le fait de prendre soin de toute la famille constitue une de nos meilleures stratégies, et nous en faisons part aux autres centres de l'Ontario. Il est merveilleux d'avoir un endroit pour tous les membres de la famille — qu'ils aient réussi ou non à obtenir un emploi. Certains nouveaux arrivants obtiennent un emploi, mais ne sont pas pour autant intégrés. Il arrive que ces personnes soient dans une très mauvaise situation et aient du mal à s'intégrer dans la communauté.

Au cours de nos 30 années de collaboration et de partenariat avec la collectivité, nous avons appris qu'il ne suffit pas de trouver un emploi. Il est important que la personne sente que ses enfants sont en sécurité et que les membres de sa famille obtiennent l'aide dont ils ont besoin, qu'ils aient un endroit où ils peuvent passer leurs temps de loisir, où ils peuvent se sentir chez eux et qui leur fait penser: « Je me sens bien dans cette communauté et j'en fais pleinement partie. Ma place est ici. »

Voilà les pratiques exemplaires du South London Neighbourhood Resource Centre.

● (0910)

**Le président:** Je vous demanderais de conclure.

**M. Mohamed Al-Adeimi:** En général, les services que nous fournissons par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada s'inscrivent maintenant dans l'environnement de déclarations d'ententes de contribution. Voilà un autre outil important que CIC a créé, qui s'applique à beaucoup de domaines. Chaque fois qu'un nouvel arrivant entre en contact avec un employé des services d'établissement, on procède à l'évaluation de ses besoins en s'informant de son opinion ou de ce qu'il sait au sujet de la vie au Canada, de sa collectivité, du gouvernement, des emplois au Canada et de notre système d'éducation.

Nous répondons à tous les besoins des nouveaux arrivants et, dans cet objectif, nous leur communiquons des renseignements exacts et des occasions d'emploi au moment de lui faire part de nos plans d'intégration et...

**Le président:** Merci, monsieur.

**M. Mohamed Al-Adeimi:** D'accord.

**Le président:** Je suis désolé. Aux termes des règlements du comité, je dois faire respecter le temps de parole alloué et veiller à ce que les membres du comité puissent engager un dialogue avec vous.

Nous allons commencer par M. Menegakis.

**M. Costas Menegakis:** Merci, monsieur le président.

Mesdames et monsieur les témoins, je vous remercie de vos exposés. Il est très important d'entendre ce que vous avez à dire, car nous entamons une étude très importante. Comme vous le savez, le gouvernement a triplé le financement annuel de l'aide à l'intégration, en le faisant passer de près de 200 millions de dollars à un montant pouvant s'élever à 600 millions de dollars, sans compter un montant additionnel d'environ 55 millions de dollars pour la réinstallation des réfugiés. Nous considérons qu'il est important d'entendre vos commentaires, vous qui êtes nos partenaires sur le terrain, pour comprendre ce qui fonctionne bien et ce qui, à votre avis, pourrait être amélioré.

Je vais commencer par poser une question à vous, madame Amyot, sur le travail que vous effectuez à Collèges et instituts Canada. Je sais que vous travaillez en étroite collaboration avec CIC. Pouvez-vous nous décrire les rapports que vous entretenez avec CIC et nous dire comment ces rapports vous permettent d'aider vos clients?

**Mme Denise Amyot:** Nous nous rencontrons régulièrement et, chaque fois qu'une nouvelle politique ou que de nouveaux règlements sont mis en place, nous demandons à nos membres quelles pourraient en être les conséquences. Nous entretenons de très bons rapports, et j'en suis très fière.

Je me permets de souligner une nouvelle modification, dont nous avons été informés jeudi dernier — puisque c'est l'occasion idéale de le faire. Nous venons d'apprendre que de nouveaux frais sont imposés dans le cadre des Programmes de mobilité internationale. Certains de nos membres ont communiqué immédiatement avec nous pour dire qu'il sera plus difficile pour les étudiants de trouver un stage d'été — notamment les étudiants étrangers qui participent à un programme d'enseignement coopératif ou à un programme d'échanges internationaux — étant donné que les étudiants devront payer 150 \$, et les employeurs, 230 \$. À notre avis, ces frais risquent de décourager les étudiants et les employeurs de participer à ces programmes, qui donnent aux étudiants la chance de travailler au Canada pendant un été ou un semestre.

Nous vous serions reconnaissants de faire quelque chose pour atténuer cette mesure ou consentir une exception pour les universités, comme vous l'avez fait récemment, à juste titre, dans le cas du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Si une exception pouvait être consentie pour ces étudiants et les employeurs qui les embauchent, nous vous en serions très reconnaissants. Nous avons immédiatement communiqué avec les représentants de CIC cette semaine, et nous attendons une réponse de leur part. Cependant, nous vous demandons, à titre de députés, de faire tout ce que vous pouvez.

● (0915)

**M. Costas Menegakis:** Merci.

Il est évident que cela aura des conséquences pour les étudiants. Sur le site Web de votre organisme, j'ai vu que vous menez des campagnes de marketing créatif et que vous avez mis en place des programmes et des outils visant à faciliter le recrutement d'étudiants étrangers dans les collèges et l'obtention de visas d'étudiants, ce qui est très important. Bien sûr, nous devons faire en sorte que les étudiants viennent au pays, et l'accélération du processus d'obtention de visas fait toujours partie de nos priorités.

Le gouvernement sait que les étudiants étrangers contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois au Canada. Compte tenu de leur nombre, les étudiants étrangers qui viennent ici ont d'énormes retombées sur notre économie. En fait, le gouverne-

ment a accueilli un nombre record d'étudiants étrangers l'année dernière.

Pourriez-vous nous parler plus longuement de la manière dont votre organisation travaille auprès des étudiants étrangers?

**Mme Denise Amyot:** Absolument.

Comme vous le savez, le gouvernement souhaite doubler le nombre d'étudiants étrangers au pays. Nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif, puisque nous accueillons maintenant 300 000 étudiants — et je suis très fière de dire qu'un certain nombre d'entre eux s'inscrivent à des collèges —, que ce soit en vue d'obtenir un certificat d'études, un diplôme universitaire ou un diplôme d'études supérieures. Nous menons des campagnes de recrutement d'un bout à l'autre du pays avec des représentants de divers collèges qui seraient prêts à accueillir des étudiants étrangers. Nous avons créé des sites Web et nous utilisons les réseaux sociaux.

Nous collaborons aussi avec CIC pour accélérer le processus d'obtention des visas au moyen d'un programme spécial visant spécifiquement les collèges, appelé le PPE, le Programme de partenariat étudiant. Nous sommes très satisfaits de ce programme. Nous l'avons mis en oeuvre en Inde, par exemple, et en Chine. À l'heure actuelle, nous envisageons de le mettre en oeuvre dans d'autres pays.

Je vais vous parler d'Entrée express puisque vous me donnez une excellente occasion de le faire. Nous aimons beaucoup ce nouveau système, qui ressemble à une approche dite « juste à temps ». Nous prévoyons que, en raison des exigences sur le plan de la langue, de l'âge, de la formation et de l'expérience, les diplômés de nos programmes pour étudiants étrangers pourront s'intégrer plus facilement au Canada.

Cela dit, certains de nos collèges ont fait valoir que, compte tenu des résultats d'analyses du marché du travail, il sera peut-être difficile pour les diplômés d'études collégiales d'avoir des offres d'emploi. Ils risquent donc de ne pas prendre de l'expérience et de ne pas pouvoir avoir accès à la résidence permanente. Par conséquent, les gens de CIC — comme je vous l'ai dit, nous entretenons de bons rapports avec eux — nous ont dit qu'ils surveilleront le processus. Ils nous ont demandé de surveiller aussi le processus et de leur signaler tout problème, pour qu'ils puissent modifier la politique ne conséquence.

Toutefois, je signale que, en ce moment, aux termes du système d'Entrée express, un étudiant de niveau universitaire a droit à un plus grand nombre de points qu'un étudiant de niveau collégial. Or, étant donné que nous avons de grands besoins sur le plan des technologues et des techniciens, nous devrions accepter plus de diplômés d'études collégiales. Par conséquent, si le gouvernement accordait aux étudiants des niveaux collégial et universitaire le même nombre de points, cela favoriserait la croissance de l'économie canadienne.

● (0920)

**Le président:** Merci, madame Amyot.

Madame Mathysen, vous avez la parole.

**Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD):** Je vous remercie beaucoup d'être parmi nous. Nous sommes reconnaissants de pouvoir bénéficier de votre expertise, parce que cette étude va jouer un rôle très important dans la planification de nos travaux futurs. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de nous tromper.

Je vais simplement poser des questions, qui feront peut-être davantage appel à l'expertise de Mme Hussein et de M. Al-Adeimi, mais, sentez-vous libre d'intervenir, madame Amyot.

Je vais commencer par vous, Nooralhoda. Vous avez parlé de l'importance d'accueillir des réfugiés et de leurs énormes contributions à l'édification de notre société. Je me pose donc des questions au sujet des gens auxquels votre organisme vient en aide. Au cours d'une réunion du week-end dernier, des gens se sont dits préoccupés par les nouvelles exigences en matière de temps qu'il faut passer au pays pour obtenir la citoyenneté. Par exemple, avant, on exigeait 1 095 jours sur 1 460, ou trois années sur quatre...

**Le président:** Je vous demande pardon. Je vais simplement arrêter l'horloge pendant une minute.

Je suis désolé, madame Mathysen, mais les gens ont du mal à entendre ce que vous dites.

D'accord. Le son est revenu.

**Mme Irene Mathysen:** Merci, monsieur le président.

J'ai participé à une réunion le week-end dernier, au cours de laquelle des gens se sont dits préoccupés par des modifications qui ont été apportées au temps qu'il faut passer au Canada. Auparavant, on exigeait trois années sur quatre, et maintenant, on exige quatre années sur six.

Plusieurs personnes dans la salle ont dit que le problème — et CIC a aussi cerné ce problème —, c'est que, quand les gens arrivent au Canada, ils n'ont pas d'expérience de travail au pays et qu'ils ne peuvent donc pas décrocher un emploi. Sans emploi, ils ne peuvent pas prendre de l'expérience.

Un individu avait installé sa famille ici. Comme M. Al-Adeimi l'a dit, il cherchait un endroit sécuritaire pour sa famille, et il était très content de ce côté. Or, il est obligé de retourner dans son pays d'origine pour trouver du travail. Il doit nourrir sa famille. Il doit payer l'hypothèque ou le loyer, et cela le contrarie beaucoup.

Entendez-vous parler de cette impasse dans laquelle se trouvent ceux qui cherchent désespérément un emploi et qui doivent subvenir aux besoins de leur famille?

**M. Mohamed Al-Adeimi:** Excellente question. Beaucoup de changements sont survenus ces dernières années dans les programmes et services de Citoyenneté et Immigration.

Les immigrants qui arrivaient ici avant ces changements envisageaient et planifiaient à leur façon leur éventuelle mobilité. De nos jours, la mobilité est importante pour les immigrants à l'affût d'occasions à saisir.

L'ironie de tout cela est que l'immigrant a choisi une certaine communauté et a choisi le Canada comme pays d'adoption. On s'attend à ce qu'il reste ici.

Quotidiennement, nous rencontrons de nouveaux arrivants. Ils frappent à notre porte et parlent beaucoup de leurs difficultés dans la recherche d'un emploi, leur installation ou leurs déménagements. Nous percevons aussi d'autres problèmes. Certains veulent laisser leur famille ici, pour eux-mêmes poursuivre leur route et aller ailleurs. Ils chargent de cette responsabilité les intervenants de première ligne, ceux qui s'occupent de l'établissement des immigrants. Beaucoup de gens les interrogent sur les changements et ce qui en découle.

Nous essayons de concilier la plus grande partie des renseignements que nous leur fournissons en fonction des changements qui surviennent. Nous avons maintenu cette ligne de conduite au fil des ans. Certains se fient à leurs amis, à leurs familles et ainsi de suite. À cause de cela, beaucoup ont omis de se conformer aux exigences qu'ils s'étaient engagés à respecter pour être autorisés à venir s'installer ici.

À cet égard, nous avons collaboré avec les communautés d'immigrants, particulièrement celle de London, pour faire comprendre qu'il faut cesser de faire confiance aux renseignements inexacts des amis et de la famille, mais se fier aux organismes d'aide à l'établissement de CIC, qui sont bien renseignés, eux.

Il est très important de bien se renseigner. J'y vois un facteur marqué de la prospérité des individus. Merci de le faire et de rencontrer les communautés et d'essayer de les écouter.

Nous le voyons quotidiennement. La plus grande partie de l'anxiété et des sentiments de frustration retombe sur les responsables de l'établissement des immigrants. Ces intervenants très créatifs et très passionnés, bien formés au fil des ans, peuvent, grâce à cette formation, bien les renseigner et les diriger vers le bon service.

J'espère vraiment que nous... Chaque cas est un cas particulier, et nous ne pouvons pas en parler.

• (0925)

**Mme Irene Mathysen:** Merci.

**Le président:** Il vous reste une minute.

**Mme Irene Mathysen:** L'un des problèmes récurrents dans mon bureau est celui des obstacles à la réunification des familles.

Le constatez-vous dans votre travail? Quelles sont les conséquences, pour l'économie, de l'impossibilité de faire venir sa famille ici?

**M. Mohamed Al-Adeimi:** Le Canada est certainement l'un des pays qui aident toujours à la réunification des familles.

Je me souviens, une fois, au cours d'un de mes déplacements, j'ai vu quelqu'un qui travaillait en Europe. Nous allions à une conférence. Il m'a annoncé qu'il allait immigrer au Canada parce qu'il pourrait y faire venir sa famille. La réunification contribue à l'établissement des personnes, puis à leur réussite. Nos communautés pourront retenir les nouveaux arrivants s'ils peuvent réunir auprès d'eux leurs familles et travailler l'esprit en paix.

Rappelez-vous que beaucoup de personnes, en Corée et ailleurs, tiennent pour assuré que leurs enfants — même des élèves du cours secondaire —, dès qu'ils auront réussi ici, feront venir leur famille.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur McCallum, vous disposez de cinq minutes.

**L'hon. John McCallum:** Merci.

Je remercie les témoins d'être ici.

Je voudrais questionner Mme Amyot sur les étudiants étrangers et les résidents permanents. Je pense que nous nous accordons tous à dire qu'à cause du vieillissement démographique, en particulier, nous avons besoin d'immigrants, et ces étudiants étrangers sont presque des candidats parfaits. Ils sont jeunes, instruits, ils connaissent le Canada, et d'autres pays voudraient aussi les accueillir.

Je soutiens que le gouvernement a mis au moins trois bâtons dans les roues. D'abord, il a cessé de tenir compte de leur séjour au Canada dans le calcul du temps pour obtenir la citoyenneté. Ensuite, il exige désormais une étude d'impact sur le marché du travail, dans certains cas, ce qu'il ne faisait pas avant. Parfois, l'employeur risque de penser qu'il n'en vaut pas la peine d'embaucher un étudiant étranger à cause de cet obstacle supplémentaire. Enfin, il a fait que certaines catégories d'emplois ont cessé d'être admissibles à la résidence permanente. Certains de ces étudiants ont investi de l'argent ici, deux ou trois années d'études, dans l'espoir d'obtenir la résidence permanente en raison d'un emploi particulier qu'ils occuperaient, et, sans crier gare, on leur dit que cet emploi n'est plus admissible. Ces comportements nous nuisent à nous-mêmes.

Je vous demande votre opinion sur n'importe laquelle de ces questions, notamment les changements touchant l'emploi. Ne serait-il pas juste et approprié de protéger les acquis quand certains emplois cessent d'être admissibles, et qu'ils cessent de l'être quelque part dans l'avenir? Il me semble que cette mesure soudaine, qui prive de ces acquis ceux qui ont séjourné au Canada et y ont investi temps et argent, est une grande injustice.

● (0930)

**Mme Denise Amyot:** Ce serait indéniablement une bonne idée d'accorder aux étudiants ce droit acquis.

Je tiens aussi à mentionner le taux de réussite que nous obtenons jusqu'ici auprès des étudiants. Environ 3 sur 10 décident de rester. De plus en plus d'étudiants veulent venir s'établir ici. Avant, ils ne pouvaient pas en parler, mais, maintenant, on reconnaît qu'ils peuvent l'avouer, et ce ne sera pas à leur détriment.

J'ai déjà parlé de deux des problèmes que nous constatons maintenant. Le premier, dont nous ne sommes pas sûrs qu'il aura un effet négatif, est l'entrée express. Ce mécanisme donne d'excellents résultats, mais nous sommes préoccupés par la différence de notation entre les collégiens et les étudiants, quand, en fait, c'est des collégiens dont le marché du travail a besoin. Nous croyons qu'on pourrait modifier cela, ce serait pour le mieux, et, nous tous, nous en profiterions.

Bien sûr, un nouveau droit frappe les employeurs et les étudiants depuis la semaine dernière. Nos membres viennent de l'apprendre. Nous croyons qu'il pourrait nuire aux étudiants. Il est évident que des employeurs risquent de ne pas être aussi bien disposés que par le passé à en embaucher, alors que ces étudiants ont besoin de cette expérience de l'emploi au Canada pour obtenir plus de points d'admissibilité.

Je crois que, compte tenu de notre relation avec Citoyenneté et Immigration, le ministère en tiendra compte, parce que c'est une disposition très nouvelle. Nous croyons qu'il pourrait la modifier. Nous le demandons, pour satisfaire ces étudiants et ces employeurs, lesquels ont besoin aussi de ces étudiants.

**L'hon. John McCallum:** Vous avez bien dit que vous préconisez un droit acquis pour les personnes qui occupent des emplois qui ont cessé d'être admissibles. Dans les collèges que vous représentez, avez-vous constaté que c'était un problème pour beaucoup d'étudiants?

**Mme Denise Amyot:** Je n'ai pas les chiffres précis pour tout le pays et pour chaque emploi, mais c'est certainement une observation que nous ont faite différents membres que nous représentons. Voyez-vous, nous avons ici ce que nous appelons le programme de préparation à l'emploi. J'ignore si le comité le connaît.

**Le président:** Très brièvement. Nous avons pris beaucoup de retard. Veuillez simplement conclure.

**Mme Denise Amyot:** D'accord.

Le programme de préparation à l'emploi sert vraiment à combler les lacunes dans les compétences des personnes qui arrivent au Canada. Les collègues contribuent beaucoup à aider les diplômés à l'étranger qui ont besoin de suivre des programmes interculturels, d'une adaptation de leur formation et ainsi de suite. La durée du programme peut aller de 12 semaines à un an. Il a eu beaucoup de succès.

● (0935)

**L'hon. John McCallum:** Merci.

**Mme Denise Amyot:** Je suis désolée.

**L'hon. John McCallum:** Merci de votre générosité.

**Le président:** Ne le soyez pas. Ce n'est qu'une course contre la montre. C'est tout.

Monsieur Leung.

**M. Chungsen Leung (Willowdale, PCC):** Je souhaite questionner Mme Amyot sur le programme canadien d'intégration des immigrants. À mon arrivée au Canada, à la fin des années 1960, il n'existait pas ni, en fait, le service d'aide à l'établissement. Je remarque que votre programme a d'abord été lancé à l'échelle pilote en 2007 et, visiblement, il a été couronné d'un énorme succès.

J'ai quatre questions à vous poser.

D'abord, vous avez parlé du service offert dans le pays d'origine avant l'arrivée au Canada. Comment affectez-vous vos ressources au bon pays? Les tendances de l'immigration ont changé au cours de la dernière décennie et ce n'est pas fini.

Ensuite, je voudrais savoir quel outil employez-vous pour mesurer quantitativement ou qualitativement, l'atteinte de vos objectifs pour le programme.

Enfin, je voudrais que vous exposiez en détail, en étoffant, vos critères d'intégration économique réussie et la longueur du suivi que vous en faites.

Voilà pour mes trois questions.

**Le président:** Quelqu'un peut-il répondre?

**Mme Denise Amyot:** J'ai entendu trois questions. Vous avez dit que vous en aviez quatre, et je ne sais pas trop si l'une d'elles m'a échappé.

**M. Chungsen Leung:** Elle concerne la mesure de l'intégration réussie.

**Mme Denise Amyot:** Pour offrir les services avant l'arrivée, nous avons manifestement des bureaux, là où se trouve une majorité d'immigrants. Nous en offrons aussi en ligne, et nos employés se déplacent aussi pour offrir les services nécessaires, par exemple dans les Émirats arabes unis, ou bien ils vont dans un autre pays pour les offrir.

Actuellement, nous avons trois bureaux permanents: en Inde, dans les Philippines et en Chine, d'où nous proviennent le plus d'immigrants.

Pour répondre à vos questions, et le faire rapidement en ce qui concerne les mesures quantitatives et qualitatives, nous faisons notamment un sondage sur le niveau de satisfaction des participants à nos sessions. Nous dénombrons aussi les personnes qui trouvent un emploi en moins de tant de mois et nous déterminons si c'est un emploi dans leur domaine. Le gouvernement a aussi fait faire des évaluations analogues. Nous sommes très heureux des résultats, qui expliquent notre reconduction de deux ans.

Le projet pilote du début a germé d'une idée d'un membre de notre personnel, parce que, comme vous, elle avait aussi entendu parler des chauffeurs de taxi qui sont ingénieurs et médecins et qui sont maintenant concierges, et elle tenait à mettre fin à cette situation. Nous sommes très heureux de notre bilan.

Notre suivi porte sur une année, mais nous savons que celui de CIC concerne une période plus longue. Malheureusement, je n'ai pas ces données, mais si le ministère a cru dans ce programme depuis 2007, c'est que les résultats en corroboraient la réussite. Je ne compte plus les fois où je prends le taxi et je parle du programme aux chauffeurs, parce que, d'une certaine façon, je me sers d'eux pour répandre la bonne nouvelle. Chaque fois ils me disent qu'ils auraient souhaité connaître ce programme avant et ils me demandent s'il est trop tard pour y participer. Je leur réponds que, malheureusement, ce l'est, mais qu'ils devraient annoncer la bonne nouvelle à leur famille, dans leur pays. Chaque fois, ils me demandent plus de renseignements, ce qui est un excellent signe.

L'ouverture, par le gouvernement, de ce programme à toutes les catégories d'immigrants est, à mon avis, un progrès énorme.

● (0940)

**M. Chungsen Leung:** Je suis sûr que nous utilisons tous des chauffeurs de taxi, des coiffeurs et des coiffeuses comme informateurs à la source.

Permettez-moi de vous poser la question autrement. Si on compare les services offerts avant l'arrivée et les services offerts au Canada, quel est l'avantage des premiers? Pourquoi sont-ils si importants pour une intégration économique réussie?

**Mme Denise Amyot:** Ils donnent de bons résultats pour un certain nombre de raisons. Je dirais que nous devons les amplifier.

En effet, on peut entamer le processus d'attribution de permis ou de reconnaissance pour connaître le besoin de suivre un autre cours et, immédiatement avant l'arrivée ici, mettre en contact les immigrants avec des organismes d'aide à l'établissement, des collèges et des universités, où ils peuvent obtenir quelques unités de plus, s'ils en ont besoin pour obtenir leur équivalence. Donc, au lieu d'entreprendre le processus après leur arrivée ici et perdre un temps précieux, nous le faisons pendant qu'ils sont encore là-bas. Parfois, cela influe même sur le lieu où ils décideront de s'installer, parce qu'ils auront constaté que, en Alberta, à Terre-Neuve ou en Saskatchewan, on offre beaucoup d'emplois dans leurs cordes. Les perspectives meilleures d'emploi peuvent parfois leur faire changer leurs plans.

J'ai omis de mentionner un autre facteur très important: tout cela n'est pas seulement bon pour l'immigrant, mais aussi pour tous les membres de sa famille qui ont 18 ans et plus. Le programme aide la conjointe, les enfants. Cela devient une affaire de famille, si vous voulez, qui contribue à faciliter l'installation de toute la famille au pays.

**Le président:** Merci.

Vous me trouvez sûrement impoli de vous interrompre, mais je dois respecter l'heure.

**Mme Denise Amyot:** Comme vous avez pu voir, j'y mets de la passion.

**Le président:** Je comprends.

Madame Blanchette-Lamothe. Vous disposez d'environ deux minutes.

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD):** Excellent.

[Français]

Madame Hussein, on sait que certains groupes d'immigrants font face à plus de difficultés que d'autres sur le plan de l'intégration au marché du travail. On pense aux femmes, entre autres, peut-être en partie parce qu'elles sont plus nombreuses dans la catégorie des personnes parrainées. Elles viennent ici rejoindre leur mari.

Selon votre expérience sur le terrain, quels moyens peut-on mettre en place pour répondre aux besoins particuliers des femmes nouvelles arrivantes afin de les aider à intégrer le marché du travail si c'est ce qu'elles désirent?

[Traduction]

**Mme Nooralhoda Hussein:** C'est une excellente question en ce qui concerne les femmes.

Nous constatons effectivement que des femmes sont incapables de travailler en même temps que leur mari.

À London, le London and Middlesex Local Immigration Partnership, travaille de concert avec les services d'aide à l'établissement et d'autres joueurs importants, c'est-à-dire le système, les bureaux de placement, les établissements d'enseignement, que nous réunissons pour discuter du problème.

Ensemble, nous avons trouvé des idées, pas pour les femmes particulièrement, mais pour les communautés d'immigrants en général. Qu'est-ce qui empêche les immigrants de trouver un emploi? Par exemple, nous constatons que les compétences non techniques, ce qui est très peu — ici, elles vont de soi — peuvent être un obstacle à l'obtention ou à la conservation d'un emploi. À l'échelle de la communauté, nous avons conçu qu'elles pouvaient empêcher l'embauche des femmes ou de l'immigrant en général.

Nous essayons de collaborer avec les services d'aide à l'établissement et les bureaux de placement. Nous avons créé une sorte de diagramme qui montre ce dont on a besoin pour obtenir un emploi, une sorte de liste de contrôle: il faut un curriculum vitae. Comment le rédiger? Selon l'endroit, la présentation est différente. Là d'où je viens, c'est le diplôme qui conduit à l'emploi, mais c'est différent ici. Il y a tellement de gens qui ont des antécédents différents.

Nous essayons de collaborer avec la communauté, et les immigrants eux-mêmes participent à cette consultation. Ils nous décrivent les problèmes et nous leur répondons que nous collaborerons ensemble à la recherche d'une solution pour eux. Par la collaboration avec les différents organismes, nous pouvons produire des plans sur la façon d'améliorer la recherche d'un emploi.

● (0945)

**Le président:** Merci, madame Hussein.

Je sais que nous en aurions facilement pour une heure encore. Vous avez piqué l'intérêt chez mes collègues, mais je crains que notre temps soit écoulé.

Je tiens à vous remercier, tous les quatre, d'avoir pris le temps de nous accorder cette heure pour connaître vos opinions sur le sujet. Ces renseignements seront très utiles à notre rapport.

Merci beaucoup d'avoir été ici.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>